



Le conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 juillet 2016 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire,**

Etaient présents :

Membres élus : Odile PRADIER, Jacques ROUCHON, Christine BONNEFOY, Daniel TONSON, Dominique COLOMB, Patrice FRANCON, Philippe DUTEL, adjoints, Marie-Françoise SOUBEYRAN, conseillère municipale déléguée, Marguerite FOULTIER, Maryline MOUNIER, Alain MONDON, Chrystelle GASSMANN, Jean FOURNEL, André MOLLE, Arlette VIOZAT, Thierry DESOLME, Jean-Jacques SAMUEL, Pauline JOUSSERAND-TOURON, Camille FANGET et Louis BESSON

Absents excusés avec pouvoir :

Stéphanie DEFOUR qui avait donné pouvoir à M-Françoise SOUBEYRAN jusqu'à son arrivée à 19h32

Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Frédéric GIRODET

Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Odile PRADIER

Dominique ASTIER-COURBON qui avait donné pouvoir à Thierry DESOLME

Absents excusés :

Carole GRAIL et Bernard ROUCHON

Personnel administratif : Bruno SAMUEL

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente les excuses des correspondants de presse et salue la présence des 11 auditeurs présents dans la salle.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU SEANCE DU 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du 9 juin 2016.

2- DECISIONS PRISES EN APLICATION ARTICLE L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire informe que 2 décisions (2016/136 et 2016/137) ont été prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal et les énumère.

3- RAPPORT ANNUEL SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE 2015

Monsieur Patrice FRANCON, membre du Syndicat des Eaux de la Semène présente une synthèse du rapport du Syndicat des Eaux de la Semène de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

La commune de St Just Malmont adhère au Syndicat des Eaux de la Semène depuis sa création en 1956. La gestion administrative et technique a été confiée au Syndicat des Eaux Loire Lignon en 1966.

Le SES dessert environ 15000 habitants pour 7369 abonnés en 2015.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 91m³/abonné.

L'indicateur de performance du rendement du réseau de distribution est de 0,80.

M. FRANCON informe que dans le programme pluriannuel des travaux il est prévu la rénovation de la station de traitement de Lerbret pour un montant prévisionnel de 3 530 000,00 € et précise que c'est le procédé chlorure ferrique qui a été retenu pour la nouvelle station de traitement.

Suite à un questionnaire de M. DESOLME sur la remise en service du barrage des Plats à St Genest Malifaux, Monsieur le Maire indique qu'actuellement le périmètre de sécurité autour de la ressource en eau est en cours de constitution et qu'aucune date n'est prévue pour l'instant.

4- RAPPORT ANNUEL 2015 SICTOM VELAY PILAT

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de présenter ce rapport au Conseil Municipal, Monsieur GIRODET, en qualité de Président du SICTOM VELAY-PILAT tient à présenter une synthèse du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets étant donné que la commune est siège du SICTOM et du centre d'enfouissement technique. Il tient à préciser que ce rapport a déjà été présenté en séance du Conseil Communautaire du 12 juillet dernier étant donné que c'est la CC Loire-Semène qui détient la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères.

M. GIRODET rappelle que le SICTOM VELAY PILAT a été créé en 1982 à l'initiative de 13 communes et qu'actuellement la population totale des communes des départements de la Loire et de la Haute-Loire est de 37 346 habitants.

Le SICTOM assure les missions complètes de la collecte et du traitement des déchets. En 2015, 160 conteneurs de 750 litres ont été mis à disposition des communes pour renouveler le parc existant et équiper de nouveaux points.

On constate en 2015 une baisse du tonnage des ordures ménagères collectées de -1,38 % (7906 T en 2015 et 8016 en 2014). A ce sujet M. GIRODET réaffirme que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Arrivée de Stéphanie DEFOUR à 19h32.

Il existe 4 déchetteries sur le territoire (Aurec sur Loire, St Just Mamont, Bourg-Argental et St Genest Malifaux). Le site d'enfouissement s'étend sur une superficie de 14 ha 92 dont une surface d'exploitation de 5 ha 37.

Courant 2015 il a été procédé à des travaux de création de l'alvéole n°4 d'une volumétrie de 45 000 m³. Le coût total des travaux de celle-ci s'élève à la somme TTC de 1 549 098 €.

Un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets. Ce biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité.

Parmi les principales orientations pour l'année 2016 on notera la poursuite du développement et de la communication sur le compostage individuel chez les particuliers, étude sur l'éventuelle mise en place de la tarification incitative, mise en place du SIG, intensification de la communication afin d'optimiser les résultats de collecte sélective.

5- CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES DEMATERIALISATION CDG43

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire propose de réitérer la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics, pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires.

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

- D'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion 43,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- De donner délégation à M. le Maire de résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme

6- CONVENTION DE MUTUALISATION SITE INTERNET

Monsieur le Maire expose que la commune s'est rapprochée de la communauté de communes Loire Semène pour bénéficier du site internet mutualisé mis en place par celle-ci notamment dans la ligne graphique tout en conservant une adresse URL directe. En effet le site communal, créé en 2005, a besoin d'une évolution et le coût à charge de ce changement est très attractif du fait de la mutualisation (500 € HT pour la création du nouveau site, 60 € pour le nom de domaine sachant que les frais d'hébergement et de maintenance resteront à la charge de la CC Loire-Semène).

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

-la convention de mutualisation à intervenir avec la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour la création du site internet de la collectivité,

-d'autoriser Madame Odile PRADIER, 1^{ère} adjointe, à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

7- POINT SUR TRANSFERT GESTION EHPAD « Marie Lagrevol »

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement les personnes qui se sont mobilisées pour s'opposer au transfert de la gestion de l'EHPAD « Marie-Lagrevol » à la Mutualité Loire Haute-Loire. En effet quelques 400 personnes se sont mobilisées pour le rassemblement du 11 juin dernier et 1683 signatures ont été apposées sur les pétitions sollicitant l'arrêt du transfert en cours et l'étude d'une autre solution portée par la commune par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale.

Malgré la forte mobilisation de la population et du Conseil Municipal, le Département de la Haute-Loire et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ont validé officiellement le transfert de l'EHPAD à la Mutualité Loire Haute-Loire à compter du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Maire expose que cependant une réunion a été organisée le 23 juin dernier avec le Département, le Président du conseil d'administration de l'EHPAD, un représentant du Collectif « Préservons notre maison de retraite » et la municipalité avec pour objectif de présenter le projet de gestion communale de cet établissement. Il a été demandé notamment au Président du Conseil d'Administration de bien vouloir saisir son instance pour présenter cette proposition et de faire part de la décision.

Aucune réponse du Président du Conseil d'Administration n'est parvenue en mairie à ce jour, visiblement celui-ci ne respecte pas l'engagement qu'il avait pris lors de la réunion. Seulement un courrier au Département du Président du Conseil d'Administration confirmant le transfert.

Monsieur le Maire regrette que les 2 autorités de tutelle n'aient pas tenu compte de la large mobilisation et du réel bien-fondé de cette proposition municipale. Une solution de facilité a été choisie ne laissant aucune chance à l'étude d'un autre mode de gestion.

Monsieur le Maire précise qu'également il a appris lors de la réunion du 23 juin dernier que la convention de coopération, élément de garantie avancé par la Mutualité, ne concernait que le respect d'un marché signé entre l'EHPAD et la commune pour la fourniture de repas pour le service communal de livraison à domicile aux personnes âgées, rappelant ainsi la conception très limitée de la coopération du point de vue de la mutualité. La commune, si souvent sollicitée pour la construction d'équipements, de réseaux, pour son soutien dans la négociation du loyer définitif ou bien encore lors de problème de commission de sécurité pendant la phase des travaux, est aujourd'hui totalement méprisée.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'aujourd'hui et demain, le petit groupe constituant le conseil d'administration de l'Association Marie Lagrevol ayant pris cette décision assurera l'entière responsabilité de ce qui peut advenir dans le futur à la maison de retraite.

Aussi il convient de rester vigilant sur les promesses tenues par la Mutualité Loire Haute-Loire dans le cadre de ce transfert. Il informe que le comité de soutien se transformera bientôt en association ayant en charge de faire remonter les éventuels dysfonctionnements et d'exercer une surveillance de tous les instants suite à ce transfert de gestion.

Il appartiendra au nouveau gestionnaire de respecter ses engagements et de faire le nécessaire notamment pour que les anciens membres du Conseil d'Administration qui n'ont plus de fonction ne soient plus présents quotidiennement dans l'établissement.

En conclusion Monsieur le Maire tient à souligner que dans ce dossier le sentiment qui prédomine est que « la légalité a été respectée mais la moralité a été bafouée ».

8- TRAVAUX DE FIABILISATION STATION D'EPURATION ROCHE MOULIN

Monsieur le Maire informe qu'en 2015 des travaux de fiabilisation de la station d'épuration de Roche Moulin (phase 1) ont été réalisés avec notamment la mise en conformité de la procédure d'auto-surveillance et la fiabilisation du processus lié au fonctionnement du bassin d'aération grâce à une modification opérée au niveau de l'emplacement des rampes de diffuseurs et d'agitateurs.

Monsieur le Maire expose qu'il paraît indispensable dans la continuité de la phase 1 des travaux d'engager des travaux de fiabilisation et de mise à niveau du clarificateur. L'objectif recherché consiste à optimiser et à sécuriser le traitement des eaux usées de la station en apportant les modifications nécessaires sur le clarificateur.

Le montant de la dépense prévisionnelle a été estimé à la somme de 35 000 € HT, compte tenu de la nature des travaux, il paraît opportun de solliciter des aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de fiabilisation de la station d'épuration de Roche Moulin (phase 2) pour la remise à niveau du clarificateur,

DONNE pouvoir au Maire de lancer la consultation et de retenir l'entreprise attributaire pour effectuer les travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

9- CONVENTION 2016 MISSION SATEA 43

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année le Service d'Assistance à l'Eau et à l'Assainissement du Département a transmis une proposition de convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire expose que ce service départemental assure notamment la réalisation de diagnostics de fonctionnement des stations d'épuration de Roche Moulin et de Malmont, la validation des dispositifs d'auto-surveillance, l'assistance dans le cadre de conduite d'études d'aide à la décision de même que la programmation de travaux.

Monsieur le Maire tient à souligner la collaboration efficace de Monsieur Christophe TSCHERTER, technicien du SATEA, qui suit les installations de notre collectivité et qui nous conseille dans le montage des dossiers de subventions.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

APPROUVE la convention à intervenir pour l'année 2016 avec le service d'assainissement technique à l'eau et à l'assainissement du Département de la Haute-Loire relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer,

APPROUVE la somme de 2 794,96 € au titre de la participation communale pour l'année 2016.

10- ACQUISITION TENEMENT INDUSTRIEL CHEMIN DU PETIT ROURE

Monsieur le Maire informe qu'une prise de contact a été effectuée auprès du responsable de la société JCA « Le Play » à St Just Malmont, propriétaire du tènement immobilier industriel vacant situé Chemin du Petit Roure et cadastré section AL n°1 d'une surface de 2450 m² dont environ 1250 couverts.

Monsieur le Maire précise que le propriétaire est favorable à la vente à la commune de ce tènement composé d'un bâtiment principal et d'un second local à usage de remise au prix de 130 000 €, qu'une nouvelle expertise par le Service des Domaines sera effectuée avant la conclusion de la vente définitive et qu'un diagnostic amiante sera réalisé à la charge du vendeur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer la promesse de vente avec la Société JCA pour l'acquisition par la commune du tènement immobilier situé Chemin du Petit Roure et cadastré section AL n°1 au prix de 130 000 € et de saisir le service des domaines pour une nouvelle expertise.

11- DENOMINATION DES RUES ET LOTISSEMENTS SECTEUR RIOPAILLE ET ROUTE DE JONZIEUX

Monsieur le Maire rappelle les enjeux d'avoir une bonne dénomination et numérotation des rues et lotissements dans la commune notamment pour :

- La distribution du courrier par les facteurs, notamment lors de remplacement, au domicile des administrés
- L'accès des soins et des services d'urgence
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- Les livraisons par et pour les entreprises
- Le développement des services à la personne

De plus Monsieur le Maire expose que depuis quelques mois des équipes s'activent pour déployer la fibre optique sur notre commune et qu'elle sera commercialisée en fin d'année. La commercialisation de la fibre auprès des habitants ne pourra se faire que pour des habitations qui disposent d'une adresse bien identifiée d'où une raison de plus pour que chaque administré soit parfaitement localisable.

Monsieur le Maire précise que les commissions municipales des travaux et communication ont travaillé sur la dénomination et numérotation des secteurs de la Route de Jonzieux et de Riopaille et présente aux conseillers les propositions retenues.

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

APPROUVE la dénomination et numérotation des rues et lotissements tels que décrits ci-dessous :

- Rue des Capucines
- Rue des Dahlias
- Impasse des Taillis
- Impasse des 4 pans
- Impasse des roses
- Impasse des pivoines
- Impasse des lys
- Reprise numérotation sur les rues St Dominique, Traversière, Neuve et Riopaille ainsi que toute du Pont de la Faye, route de Jonzieux, Chemin de la Ferme et impasse du Platou

CHARGE M. le Maire de procéder à la communication de ces informations aux différents services ayant intérêt à disposer de celles-ci ainsi que de notifier aux administrés leurs certificats d'adresse

12- PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNE ST DIDIER EN VELAY

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal de St Didier en Velay s'est prononcé favorablement le 9 juin dernier pour l'inscription d'une élève, domiciliée au lieu-dit « les Grangers » à St Didier en Velay, à l'école publique « la Communale » pour la rentrée scolaire 2016/2017 et a accepté en contre-partie la prise en charge de 80 % du coût de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique soit la somme de 409,38 € (80 % de 511,73 €).

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

APPROUVE l'inscription à l'école publique « La Communale » pour la rentrée scolaire 2016/2017 d'une élève domiciliée au lieudit « Les Grangers » à St Didier en Velay,

FIXE à 409,38 € la contribution de la commune de St Didier en Velay aux frais de fonctionnement de scolarisation de cet élève,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention de participation avec la commune de résidence de l'élève.

13- RECRUTEMENT CAE/CUI

Monsieur le Maire expose qu'à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, soit le 1^{er} septembre 2016, il convient de créer 2 postes en contrat aidé CAE/CUI sur la base d'un an (l'un sur 20h annualisées et l'autre sur 26h) avec temps partagé entre la commune et la communauté de communes « Loire Semène » afin de permettre l'encadrement des enfants, animation des temps d'accueil et le renfort remplacement des ATSEM.

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

APPROUVE la création de 2 contrats CAE/CUI, l'un à compter du 1 septembre 2016 sur la base d'un an à 20h hebdomadaire et l'autre à compter du 12 septembre 2016 sur la base d'un an à 26h hebdomadaire,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer les contrats et conventions ainsi que les conventions de mise à disposition avec la Communauté de Communes « Loire-Semène »

14- MISE EN PLACE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LOTISSEMENT « BEL AIR »

Monsieur le Maire informe que les propriétaires de l'indivision Massardier ont déposé une demande de permis d'aménager un lotissement de 5 lots à usage d'habitations dénommé « Bel Air » au lieudit « Sous la Vialle » sur les parcelles cadastrées A 840 et 1245.

Puis précise que l'accès au lotissement est prévu par un chemin rural jouxtant le terrain à l'est qui devra être élargi sur une partie privée afin de porter sa largeur à 6 mètres. Ce chemin doit être aménagé en enrobé.

Aussi Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir les participations financières à charge de chacune des parties pour l'aménagement et propose de mettre en place pour cette opération un projet urbain partenarial (PUP).

Celui-ci aura pour objet de permettre à la commune d'assurer le préfinancement d'équipements publics rendus nécessaires à cette opération d'aménagement par un personne privée avec signature d'une convention définissant la participation à reverser à la commune par le propriétaire privé.

Les travaux concernant la desserte du lotissement seraient effectués en 2 phases :

- La première concernant les opérations de terrassement et d'empierrage de la voie pour un montant estimatif de 18 270,00 € HT,
- La deuxième aura pour objet les travaux de finition de la voirie avec la pose de bordures et la mise en œuvre d'enrobés pour un montant estimatif de 26 715,50 € HT.

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

DECIDE de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial (PUP) telle qu'énoncée dans le cadre de la demande de permis d'aménager déposée par l'indivision Massardier sous le numéro PA04320516Y0001,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec les représentants de l'indivision Massardier pour la mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) pour aménager des équipements publics rendus nécessaires pour l'accès sur le périmètre du projet de lotissement « Bel Air » au lieudit « Sous la Vialle » ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

La décision modificative n°1 consiste à la rectification des crédits de la section de fonctionnement du budget communal 2016. En effet suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes Loire Semène avec la prise de la compétence de la contribution au service départemental d'incendie de la Haute-Loire il convient de modifier les crédits ainsi qu'il suit :

- Diminution de 84 800,00 € des crédits à l'article 6553 « Service d'incendie »
- Augmentation de 84 800,00 € des crédits à l'article 73921 « Attributions de compensation »

Monsieur le Maire souligne que cette opération financière est tout à fait neutre pour la collectivité.

16- ACQUISITION MATERIEL URBAIN

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de matériel urbain pour l'équipement extérieur de la salle polyvalente à la société EQUIP'URBAIN à Lagny sur Marne (77406) pour un montant de 1 233,00 € HT

DEMANDE l'inscription de cette dépense en section d'investissement compte tenu de la consistance et la durabilité de ce matériel.

17- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JGR

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

ALLOUE à la Jeune Garde Rubanière une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'animation musicale du corso organisé par l'Association des Classards le 3 septembre 2016

18- PARTICIPATION FINANCIERE « LE GRAND GALOP »

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

FIXE à 171 € la participation due par le Restaurant Bar « Le Grand Galop » à ST JUST MALMONT pour la mise à disposition des installations communales au complexe sportif et du matériel pour l'organisation du concours de pétanque du Vendredi 8 Juillet 2016 et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de recouvrer cette somme.

19- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS INTERCOMMUNALES

- Vie associative et sports

Monsieur Philippe DUTEL informe qu'il a participé à de nombreuses assemblées générales courant juin et que le bilan sportif est excellent avec de bons résultats sportifs. Il a eu l'occasion de remercier les nombreux bénévoles qui s'investissent dans les associations mais regrette le manque récurrent d'implication des parents.

M. DUTEL remercie Franck JOURDAT pour son soutien administratif dans les relations avec les associations, informe que le matériel prévu au budget 2016 par la commission a été acheté et que le défibrillateur, acheté par l'Association Timothé Petit Cœur en collaboration avec la mairie, a été installé au village de Malmont.

Il profite pour annoncer les dates de la fête du Sport (9 septembre), forum des associations (10 septembre) et du Téléthon (26 novembre)

- Enfance-Jeunesse-Vie scolaire

Madame Christine BONNEFOY informe qu'en collaboration avec la Communauté de Communes un chantier jeunes a été mis en place pendant l'été pour désherber l'ancienne cours de l'école publique et nettoyer l'ancien stade des petites branches suite à la coupe des arbres. Elle remercie à cette occasion les adolescents qui se sont investis dans cette action.

Des travaux d'entretien sont effectués dans les écoles pendant les vacances, des réunions de pré-rentree seront organisées le 26 août pour les agents des écoles et du restaurant scolaire municipal.

Quelques retardataires sont encore nombreux pour les inscriptions au transport scolaire et au restaurant scolaire municipal.

- Communication

Madame Dominique COLOMB informe qu'elle travaille en collaboration avec les services de la Communauté de Communes à la refonte du site internet de la commune avec pour objectif de présenter celui-ci à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire à la population.

La nouvelle signalétique des bâtiments communaux sera mise en place.

Un partenariat est actuellement à l'étude avec la Gazette de la Haute-Loire pour annoncer l'organisation des Grands Prix Nationaux de Musique 2017 en collaboration avec les 3 communes (St Just Malmont, Dunières et St Romain Lachalm).

- Personnel

Monsieur Patrice FRANCON précise qu'une réunion a été organisée avec M. Berthasson pour préparer la prochaine rentrée scolaire, et que M. Breuil, chargé du développement de l'apprentissage au Conseil Régional, est venu en mairie pour exposer les conditions d'accueil d'un apprenti.

- Animation-Culture

Madame Odile PRADIER, informe que Madame Jeannine PATTI, artiste peintre exposera ses tableaux jusqu'au 30 septembre salle du Conseil Municipal.

Puis informe que la fête de la Musique ainsi que l'animation des Arts sur Scène ont connu une belle réussite.

Madame PRADIER déplore le peu de réponses (6) pour la mise en place éventuelle de l'atelier sur les dangers d'internet.

De nouvelles permanences, uniquement pour de nouveaux adhérents, seront organisées dans le cadre de l'opération mutuelle « Ma commune Ma santé ».

- Travaux

Monsieur Jacques ROUCHON informe que l'abattage des arbres de l'ancien stade a été effectué et que les travaux d'été se poursuivent (épareuse, tonte, fleurs),

Puis précise que l'aménagement du jardin public de la rue du Bas-Vernay a pris du retard notamment dans la mise en place des jeux et des clôtures.

- Urbanisme

Monsieur Daniel TONSON informe que la Commission Départementale de la Haute-Loire de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a émis le 7 juillet un avis favorable aux projets des révisions allégées et modifications du Plan Local d'Urbanisme et que nous sommes toujours dans l'attente de l'avis de la Direction Départementale des Territoires.

- Monsieur GIRODET rappelle que la consultation relative à la maîtrise d'œuvre est en cours pour retenir un architecte pour l'aménagement d'un bâtiment à vocation socio-culturelle. Réponse avant le 3 août 2016.

Monsieur GIRODET expose que de nombreux faits de délinquance ont été constatés dernièrement (incendies véhicules, tapages nocturnes, vols de matériels) et que des dépôts de plaintes ont été enregistrés. Il sera fait appel à la vidéo-protection pour élucider certains méfaits afin que ces actes ne soient pas impunis.

Monsieur GIRODET remercie les conseillers pour leur assiduité lors des réunions des commissions et conseils municipaux ainsi que le public présent lors des réunions de l'assemblée délibérante.

Enfin il clôture cette séance en ayant une pensée très émue pour les victimes du terrorisme notamment lors des attentats de Nice.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			